



LE PETIT CORDONNANT

N°6 - Novembre 2025



AVEC NOUS Le conseil municipal vous répond



A quelles dates sont prévues les élections municipales de 2026 ?

A date, les Cordonnats et Cordonnantes seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars 2026. Pour favoriser la participation au vote, l'inscription sur les listes électorales sera ouverte jusqu'au 6 février. Les ressortissants européens sont autorisés à prendre part à ce moment important de la vie locale. La loi du 21 mai 2025 a simplifié et harmonisé le mode de scrutin : les communes, quelle que soit leur taille, seront désormais soumises aux mêmes règles. La possibilité de panachage qui existait jusqu'à présent pour les communes de moins de 1000 habitants a été supprimée. Il ne sera ainsi plus permis d'ajouter ou de rayer des noms, ni de modifier l'ordre de présentation des candidats. La loi comporte également des mesures en faveur de la parité puisque les listes devront obligatoirement être constituées avec une alternance entre une femme et un homme.

Quelles sont les règles à respecter pendant la période de réserve ?

La période de réserve a débuté le 1^{er} septembre dernier. Durant ce laps de temps de 6 mois qui précèdent les élections, les élus doivent s'abstenir de toute communication de promotion des réalisations ou du bilan de l'équipe municipale. Pour autant, ils ne sont pas condamnés au silence ou à l'inaction ! La gestion quotidienne de la commune reste assurée. Et les événements, les voeux, ou la publication du bulletin que vous tenez entre vos mains, peuvent se poursuivre, dès lors que l'information diffusée est neutre et purement informative. Cette sobriété imposée, destinée à préserver l'équité entre les candidats, offre l'opportunité de donner la parole aux associations, piliers importants de la vie de la commune.

J'ai envie d'agir concrètement pour ma commune, comment faire ?



La démocratie, c'est l'affaire de tous ! Voter, rejoindre un conseil municipal ou prendre part à la vie associative sont autant de voies pour s'engager et contribuer à la vie collective. C'est le sens du message porté par l'Association des Maires de France qui a lancé en juillet 2025 une grande campagne de sensibilisation pour encourager l'engagement citoyen dans la vie locale. Alors si vous aussi vous souhaitez vous impliquer, créer

du lien et œuvrer à l'amélioration du quotidien au sein de la commune, n'hésitez plus ! A Cordon comme ailleurs, les besoins et les projets ne manquent pas, toutes les bonnes volontés sont donc bienvenues. Consultez toutes les informations utiles sur le site #Osez L'Engagement ! et trouvez la place qui vous ressemble !



Vous souhaitez poser une question à François Paris et son équipe ?

Formulez votre demande par mail à l'adresse : mairie@cordon.fr Nous vous répondons dans le prochain numéro !



Toute l'information municipale est désormais accessible du bout des doigts !

Grâce au panneau d'affichage numérique installé devant la mairie, en service depuis le 1er septembre, les procès-verbaux du conseil municipal, les arrêtés permanents, les arrêtés d'autorisation d'urbanisme et les déclarations de dépôts les informations pratiques et autres alertes sont consultables 24h / 24. Cette évolution répond aux obligations réglementaires imposées aux collectivités par un décret de juillet 2022 et s'inscrit dans la généralisation du numérique. Ce dispositif remplace l'affichage papier qui prévalait jusqu'alors, souvent lourd, contraignant et difficile à organiser. Outre le fait qu'il permet de s'informer facilement sur la vie locale, le panneau offre également une lecture facilitée et adaptée aux personnes à mobilité réduite. Si elle facilite la diffusion et la centralisation des documents pour les équipes municipales, cette solution rapide, intuitive et autonome a séduit les premiers administrés qui l'ont testée.

Ça se passe ICI

Une invitation à ne pas manquer !

Ouvré à tous les Cordonnats et Cordonnantes âgés de plus de 70 ans, le traditionnel repas des anciens offert par le conseil municipal aura lieu le 7 décembre à la salle de l'Echo du Jaijlet. Nos aînés âgés de plus de 75 ans qui ne pourront y prendre part sont invités à se signaler en mairie afin de pouvoir bénéficier d'un colis gourmand qui leur sera livré à domicile.



Une nouvelle place PMR à proximité de la mairie

La commune poursuit sa mise en conformité avec la réglementation de 2005 relative à l'accessibilité des mairies. Afin de faciliter l'accès aux services municipaux aux personnes à mobilité réduite, les travaux de voirie entrepris au début du mois de septembre ont permis la création d'une place de stationnement PMR, située devant la mairie. Et début 2026, l'accueil sera transféré du premier étage au rez-de-chaussée pour le confort de tous nos concitoyens en situation de handicap.



La fibre optique pour tous

Les travaux de déploiement de la fibre optique menés par le SYANE depuis 3 ans s'achèveront d'ici la fin 2025. Tous les habitants pourront ensuite solliciter librement les fournisseurs d'accès à Internet pour souscrire un abonnement et bénéficier du Très Haut Débit pour accompagner leurs usages du quotidien. Ce sont les opérateurs qui sont en charge du raccordement final jusqu'au logement. A noter : la fibre optique, plus moderne et plus performante, remplace le réseau cuivre dont Orange a décidé l'abandon progressif.

LE VRAI DU FAUX

La gestion des déchets implique plusieurs acteurs

✓ VRAI

Le système de gestion des déchets est une responsabilité partagée : la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est en charge de la création et de l'entretien des points d'apport volontaires (PAV), les containers semi-enterrés où les habitants déposent leurs déchets. Elle gère également le fonctionnement des 4 déchetteries du territoire, qui accueillent les déchets spéciaux ou trop volumineux pour les PAV. Si la collecte relève également de son périmètre, la collectivité passe ensuite le relais au Sitom. A réception des déchets, le syndicat organise leur valorisation, soit par incinération, soit par le transfert vers des centres de recyclage, pour le verre ou les emballages par exemple. Ces deux structures coordonnent d'importantes actions de d'information et de prévention visant à réduire les déchets et accompagner les usagers. La commune quant à elle veille à l'entretien aux abords des PAV. Le maire dispose d'un pouvoir de police pour lutter contre les dépôts sauvages qui constituent une infraction passible d'amende ! Outre les collectivités territoriales, des prestataires privés et entreprises spécialisées par filières proposent des solutions de traitement et de valorisation adaptées. De multiples initiatives locales se développent autour de cet enjeu crucial, à la fois économique, sanitaire et environnemental.



Mathilde BAZIN
Chargée de prévention des déchets
à la Communauté de Communes
Pays du Mont Blanc.

Les professionnels sont soumis aux mêmes règles que les particuliers

✗ FAUX

Le service de collecte et de traitement des déchets, financé par la taxe sur les ordures ménagères, est réservé aux particuliers. Les professionnels sont soumis à une réglementation stricte, visant à encourager le tri et le recyclage de 9 flux de déchets spécifiques : papiers et cartons, métaux, plastiques, verres, bois, déchets de fraction minérale, les biodéchets et les déchets textiles. Sur la commune, une tolérance est accordée aux petits producteurs de déchets qui peuvent utiliser les PAV, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les réducteurs installés sur les containers du verre et des emballages. Qu'on soit professionnel ou particulier, pour les gros cartons, pas de dérogation ! Ils doivent être apportés en déchetterie. Au-delà d'un certain tonnage, le recours à des entreprises spécialisées devient impératif. Bonne nouvelle pour les professionnels : plusieurs pistes sont en cours de réflexion pour faciliter leur gestion et les accompagner vers des pratiques durables. Des associations émergent sur le territoire pour proposer des solutions de proximité.

Sur le chemin de L'ÉCOLE

Collège : une nouvelle sectorisation en réflexion

Le département s'apprête à proposer un nouveau découpage de la sectorisation pour les écoliers de Cordon. Aujourd'hui orientés vers le collège du Verney à Sallanches, ils pourraient à l'avenir poursuivre leur scolarité au collège Emile Allais de Megève. Si la mesure est approuvée, elle sera effective à compter de la rentrée de septembre 2026. Une réunion publique a eu lieu le 4 novembre dernier pour informer les familles.



La bonne nouvelle de rentrée : des effectifs en hausse à Cordon

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'école a accueilli plus d'élèves en petite section qu'elle n'a vu d'écoliers de CM2 s'envoler vers le collège ! Si les classes de multi-niveaux sont toujours de mise, la présence d'un agent de mairie en matinée auprès d'une seconde classe se poursuit cette année afin d'accompagner au mieux l'enseignement de ces groupes mixtes.



AGENDA

Mardi 11 novembre :

Commémoration de l'armistice de 1918 à 16h30.

Samedi 22 novembre :

Soirée Farcement de l'Echo du Jailet.

Mercredi 19 novembre :

Don du sang à l'Echo du Jailet.

Dimanche 30 novembre :

Marché de Noël de la CAPE de Cordon.

Dimanche 7 décembre :

Repas des Aînés à la salle de l'Echo du Jailet.

Samedi 13 décembre :

Illumination du sapin de Noël au centre village.

Mercredi 24 décembre :

Arrivée du Père Noël au centre village.

Mercredi 31 décembre :

Repas dansant et bal du ski-club à l'Echo du Jailet.

Samedi 17 janvier :

Vœux du Maire à la salle de l'Echo du Jailet.

Samedi 24 janvier :

Repas des agriculteurs à la salle de l'Echo du Jailet.

ACCUEIL en Mairie

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi tous les matins de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, sauf le vendredi. Les élus vous reçoivent sur rendez-vous.

Informations : 04 50 58 04 17 - mairie@cordon.fr

CARNET

Naissances :

- Diego PERRIN, né le 28/10/2024 de Ludovic PERRIN et de Héïdi GROSSET-BOURBANGE
- Agathe GIGLEUX BAILLE, née le 01/07/2025 de Nicolas BAILLE et de Prescillia GIGLEUX
- Thibaut MABBOUX, né le 28/08/2025 de Florent MABBOUX et Sandy ISOUX

Mariage :

- Damien TEXEREAU et Hélène MORSTYN le 2 août 2025

COUP d'œil

Le Jumbo fait étape à Cordon

Au terme d'une balade sur les routes de Savoie et Haute-Savoie au bénéfice de personnes atteintes de handicap, les motards et side-caristes du club d'Albertville ont investi la cour de l'école le samedi 20 septembre. Une pause goûter a été offerte à ces quelques 300 routards au grand cœur. Des macarons plastifiés à l'effigie de Cordon, réalisés par nos écoliers, ont été remis à tous les participants en souvenir de cette halte au village.



La voix des ASSOCIATIONS

Ça plane à Cordon !

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la fête du club de parapente le 31 août dernier. Pour l'occasion, Cordon Vol Planet avait concocté un programme attractif qui a fait le bonheur des pratiquants confirmés comme des novices. Les baptêmes biplace ont ainsi permis à 35 amateurs, âgés de 6 à 75 ans, de découvrir les joies de la discipline aux côtés des pilotes certifiés du club. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'édition 2026 !



Le travail du bois à l'honneur



Le 27 juillet, le centre village a été le théâtre d'une démonstration de bûcheronnage qui a rassemblé une foule curieuse et enthousiaste. Organisée par Cordon Tourisme, la commune et l'association des Vardaches du Mont Blanc, la manifestation a permis de mettre en lumière les techniques d'abattage et de sciage, entre tradition et modernité. Les différents ateliers ont rythmé cette demi-journée, enrichie des éclairages historiques de Claire Tronchet, guide du patrimoine à Cordon.

L'INFO en +

Gérer et protéger notre ressource en eau

Sous l'effet de la sécheresse, le réservoir du Plan a atteint durant l'été le seuil préoccupant de 350 m³. Les conditions hydrologiques de cette année particulièrement chaude expliquent les difficultés à alimenter et maintenir nos ressources en eau. Grâce à une gestion maîtrisée, les restrictions ont toutefois pu être évitées.

Dermatose nodulaire : l'entraide face à la crise

S'ils ont été moins sévèrement touchés que d'autres exploitants du département, les éleveurs de Cordon ont eu à faire face aux conséquences de cette crise sanitaire. Mobilisés pour éviter la survenue de cas dans leurs troupeaux, les agriculteurs ont prêté main forte aux vétérinaires venus de Sallanches et Domancy pour regrouper les troupeaux et faciliter les opérations de vaccination.

Lettre d'information trimestrielle publiée par la Mairie de Cordon

3650 route de Cordon 74700 CORDON - Tél. : 04 50 58 04 17 - mairie@cordon.fr

Publié le : 12/10/2024 | Source : Mairie de Cordon | Crédits photos : Mairie de Cordon, Frédérique Gouzy, Esprit Plume, Gilles Piel

Par : Mairie de Cordon

Crédits photos : Mairie de Cordon, Frédérique Gouzy, Esprit Plume, Gilles Piel

Imprimé en 1 200 exemplaires par l'imprimerie Monterrain, Cluses.

https://mairie.cordon.fr/documents_administratifs/46994

